

Les publications du CDJ

- **Une nouvelle édition de la Recommandation « Elections »**

Le Conseil de déontologie journalistique publie en ligne la version remaniée de l'Avis sur la couverture des campagnes électorales dans les médias qu'il avait adopté en 2011...

[Consulter la Recommandation](#)

[Lire le communiqué](#)

Derniers avis du CDJ

- **Janvier 2019**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis lors de sa réunion de janvier. Le premier de ces avis faisait suite à une demande de Canal C relative à l'application du cordon sanitaire dans le cadre de la dernière campagne électorale, le second portait sur une plainte introduite à l'encontre de *Nord Eclair*, jugée partiellement fondée...

[Communiqué de janvier 2019](#)

DeontoloJ

- **Responsabilité déontologique, responsabilité sociale**

Plusieurs avis adoptés lors du dernier semestre 2018 reviennent sur le principe de responsabilité sociale. Ce principe figure en préambule du Code de déontologie journalistique qui relève : « *La responsabilité des journalistes envers le public prend le pas sur leurs responsabilités à l'égard d'intérêts particuliers, des pouvoirs publics et de leurs employeurs. Les journalistes ont une responsabilité sociale inhérente à la liberté de presse* »...

[Lire le DeontoloJ de janvier 2019](#)

Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : information, médiation et régulation.



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à info@lecdj.be avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2019 CDJ/AADJ, All rights reserved.